



COMMUNE D'ALLINGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze le quatre décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2012

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, CHABOUD Any, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, ROUAULT Raphaël, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur CART Claude à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Madame DUMAS Isabelle à Madame DESPRES Muriel et Madame BON Elise à Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine, BECHEVET Patrick, BOURQUI Roger, DEVILLE François.

Monsieur DUPUIS Gilles a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 6 novembre à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur Jacques PHILIPPE détailler le programme des coupes de bois et indique que l'attribution des lots se déroulera en mairie d'Allinges le Samedi 15 Décembre 2012 après visite sur le terrain.
- **ENTEND** Monsieur le Maire donner des informations sur les évolutions de l'intercommunalité. Il déplore le positionnement de certains élus du Chablais opposés à la création, dès maintenant, d'une grande agglomération autour de l'armature urbaine Evian – Publier – Thonon. Il confirme avoir déposé une proposition de périmètre pour la création de cette grande agglomération sur le bureau de Monsieur Le Préfet, Président de la C.D.C.I. en vue de la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui se tiendra jeudi 6 décembre. Il présente le travail très important réalisé sur cet amendement par les services et les élus de la Communauté de Communes des Collines du Léman.
- **EXAMINE** le guide méthodologique présenté par le Maire de retour du colloque final du programme AVER - des montagnes de châteaux - à Aoste en Italie.
- **EST INFORMÉ** par le Maire de l'abandon forcé de la mise en place de deux CUI 7h au service cantine, faute de candidats, ceci afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sur le temps méridien. De ce fait, le secrétaire général est invité à rédiger un dossier pour solliciter un contrat d'avenir, formule intéressante pour la commune et le public ciblé. Il permettra de recruter une personne en charge d'assurer la surveillance et d'autres tâches liées à la restauration scolaire.
- **EXAMINE** la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le CDG 74. Cette convention permettra de bénéficier de l'assistance du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'établissement des dossiers

de retraite des agents communaux, au coût horaire de 33€. Cette formule est approuvée à l'unanimité.

- **EXAMINE** la possibilité de proposer à deux adjoints techniques un temps plein à la cantine scolaire. Il s'agit de régulariser une situation existante et d'éviter le recours systématique à des heures supplémentaires. Mme BILLAULT souhaite savoir s'il serait possible d'avoir une présentation du tableau des effectifs communaux. Le Maire indique que ce document sera mis à disposition de chaque élu lors d'une prochaine réunion. La proposition est approuvée à l'unanimité. Mme FAVRE-VICTOIRE interroge le Maire sur la modification des rythmes scolaires à la rentrée prochaine. Le Maire indique que le Président de la République est intervenu au congrès des Maires pour confirmer le passage à la semaine de 4,5 jours dès 2013 de manière facultative et 2014 obligatoirement. Le Maire présente les effets collatéraux de la réforme en matière de gestion du temps périscolaire, transports scolaires, cantine, et les coûts de fonctionnement impactés. Il précise que le Président de la République a évoqué la possibilité d'aide financière pour les collectivités qui se mettront en ordre de marche dès 2013. Le Maire donne la mission au secrétaire général d'étudier les différentes hypothèses budgétaires afin de réfléchir plus globalement aux modalités de mise en œuvre avant un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment conseil municipal et conseil d'école, l'objectif budgétaire partagé par les élus pour 2013 étant le maintien des Taux d'impositions actuels, sans augmentation malgré le gel des dotations d'Etat.
- **EXAMINE** la proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 289 située à proximité du groupe scolaire. Le Maire donne la parole à M. DUPUIS en charge de l'urbanisme pour présenter ce dossier. Il précise que le terrain est d'une superficie de 2721 m² et rappelle les différents paramètres tant en matière de servitudes que d'aménées de réseaux. M. PAILLET indique que compte tenu de son implication professionnelle dans le dossier, il se retire de la salle de l'assemblée durant le débat et du vote sur cette délibération. M. DUPUIS rappelle le prix d'acquisition à 110€ le m². Le Maire indique que l'estimation des domaines se situe autour des 70€. Cependant, il rappelle que le terrain vendu pour des constructions aurait bénéficié d'un tarif majoré très au-delà de 110 € le m² si l'on se réfère au tarif pratiqué dans ce secteur de la commune depuis six mois. Le Maire considère que cette proposition est un compromis acceptable qui permet de préparer l'avenir de la vie scolaire. Mme BOISSINOT revient sur le principe d agrandir l'école de la Chavanne pour préférer créer une seconde école sur un autre site de la Commune. M. PILLOT s'interroge sur les servitudes intégrées dans l'acte et s'inquiète du coût généré par la réalisation de celles-ci. M. DUPUIS détaille la problématique d'aménée des réseaux. M. JORDAN rejoint et remercie Mme BOISSINOT de son intervention qu'il partage, ajoute que la topographie en pente des lieux va obliger l'aménageur à proposer un système de terrasse. Le Maire estime qu'il apparaît difficile de concevoir et gérer le fonctionnement d'une école sur un autre site dans un esprit de développement durable (déplacement, transport, restauration, activités périscolaires, garderie) recommandé dans les orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Le Maire ajoute qu'il est très intéressant de disposer d'un site unique, sur lequel se trouvent le groupe scolaire, les terrains sportifs et l'espace ludique à construire prochainement, Site doté d'arrêts pour les transports en commun à proximité. Mme BILLAULT s'interroge aussi sur la longueur de l'aménée des réseaux. M. DUPUIS indique une distance de 40 mètres. Mme BILLAULT questionne sur l'estimation du coût de ces réseaux. M. DUPUIS dit que ces travaux seront utiles à l'école. Mme BILLAULT trouve dommageable que les estimations chiffrées ne soient pas inscrites dans la délibération. Mme CHABOUD et M. BERGERON considèrent qu'il est indispensable de procéder au plus vite à cette acquisition. Le débat clos, le Maire, après avoir rappelé que le site visité de Saint Jorioz présentait des dénivélés qui ont été traités davantage en atouts qu'en inconvénients, propose à l'assemblée de voter. La délibération est approuvée à l'unanimité. M. PAILLET rejoint l'assemblée après ce vote.
- **EXAMINE** les projets de décisions modificatives. Le Maire explique les raisons de celles-ci liées aux mouvements de crédits relatifs aux charges de personnel. Il indique que la masse salariale est impactée par le versement de salaires d'agents en arrêts de maladie ou maternité auxquels s'ajoutent les salaires de remplaçants. Cependant les remboursements

sont inscrits au chapitre « atténuation de charges ». Il s'agit donc d'une opération blanche. La proposition est approuvée à l'unanimité.

- **EXAMINE** la décision modificative relative à la participation communale au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Il s'agit d'une dépense nouvelle qui n'était pas prévue au moment du vote du budget principal et qui répond à la demande de l'Etat de participer à une solidarité nationale. Cette dépense à inscrire conformément à la Loi est d'un montant de 5 111,25€. Le Maire entame une brève explication du mode de fonctionnement du FPIC et de ses implications pour les collectivités locales du Chablais. La décision modificative est approuvée à l'unanimité.
- **EXAMINE** les décisions modificatives relatives aux amortissements, qui doivent permettre, par une écriture comptable d'intégrer dans les comptes de la collectivité des acquisitions récentes. Approuvées à l'unanimité.
- **EXAMINE** la décision modificative relative à l'intégration de l'acompte versé pour les travaux de voirie aux fleysets. Approuvée à l'unanimité.
- **EXAMINE** les propositions de la commission des finances relatives à l'octroi des subventions aux associations. M. PILLOT étant président d'une association bénéficiaire se retire de l'assemblée pour le débat et le vote sur ces aides. Le Maire présente les travaux de la commission des finances, indique le montant restant disponible pour ces subventions, certaines d'entre elles ayant déjà été versées et le détail des propositions de la commission. Au total, ces subventions s'élèvent à 77.000€. Concernant l'aide aux Associations en général, le Maire explique qu'il faut prendre en compte le montant des subventions, mais aussi la mise à disposition des locaux, leur coût de fonctionnement et le temps passé par les employés communaux pour procéder aux diverses installations avant et après les manifestations. Mme CHABOUD commente les évènements à venir qui seront proposés dans le cadre du partenariat avec Irkoutsk. Le Maire présente également la demande de l'association « Seins Léman Avenir » au sujet de l'acquisition d'un mammotome. L'association a fait appel aux différentes collectivités du Chablais afin de boucler le financement à hauteur de 160 000€. Il présente également les nouvelles associations subventionnées, qui sont au nombre de quatre. Les propositions de la commission sont approuvées à l'unanimité. Le Maire remercie la commission des finances pour le sérieux du travail accompli et indique qu'elle sera très bientôt sollicitée pour travailler sur les orientations budgétaires de l'année 2013.
- **EXAMINE** les questions diverses. Le Maire indique que les vœux auront lieu le 4 janvier 2013 à 19h à la salle communale. Mme Spécia souhaite savoir à quelle date seront installées les illuminations de Noël. Le Maire saisit cette question pour dire que des économies seront là aussi souhaitées. Il invite également chaque élu à participer à l'arbre de Noël du personnel qui aura lieu le mardi 18 décembre à 19h à la Mairie.
L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.